

Assemblée nationale : Démarrage de l'étude du projet de loi de finances, exercice 2023



Les travaux de l'étude en commission du projet de loi de finances, exercice 2023 ont officiellement démarré ce jeudi 1^{er} décembre 2022 au siège de l'hémicycle à Lomé.

L'ouverture des travaux a été présidée par la présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan en présence du ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya et du ministre chargé des relations avec les institutions de la République, Christian Trimua et de Pré Simféitchéou, ministre, conseiller du Président de la République.

Les parlementaires auront notamment à mener des réflexions en vue d'examiner en profondeur, les perspectives économiques et financières prévues par le gouvernement pour le compte de l'année 2023.

Les dispositions concernent tous les secteurs d'activités vitaux et vont couvrir entre autres les besoins sociaux, favoriser et améliorer les réformes structurelles conformément à la feuille de route gouvernementale 2022-2025. Elles couvrent également le renforcement de l'équité et de l'égalité dans le cadre de la budgétisation sensible au genre, le programme d'urgence dans la région des savanes et les mesures

fiscales à caractère social.

Le président de la commission des finances et du développement économique, Mawussi Djossou Semodji, a invité ses collègues députés à l'assiduité et a insisté sur l'ampleur du travail à accomplir.



Les ministres Christian Trimua et Sani Yaya

Le ministre Sani Yaya a de son côté remercié les élus pour leur implication dans l'élaboration des textes législatifs pour le pays et dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale.

Pour sa part, la présidente de l'Assemblée nationale a relevé dans son intervention la nécessité de mettre à la disposition du Gouvernement et dans les délais requis, un outil de financement de sa politique.

Elle a invité les parlementaires à s'impliquer davantage au cours de l'étude pour un contrôle réussi de l'action gouvernementale.

Pour rappel, le projet de loi de finances, exercice 2023, est projeté à 1.957,9 milliards de francs CFA en ressources et charges contre 1875,8 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2022, soit une hausse de 4,4 %.

Il faut souligner qu'au Togo, l'élaboration du projet de loi de finances ainsi que son étude demeurent une obligation strictement encadrée par la Constitution, le règlement intérieur de l'Assemblée nationale et les textes communautaires notamment la loi organique relative aux lois de finances de 2014.

David S.